

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MARNE

N° 20-07-517

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BEZANNES

Séance du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le 23 juillet 2020 à 20h, le Conseil municipal de BEZANNES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle municipale de Bezannes, sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique POTAR.

Etaient présents :

M. Potar Dominique ; M. Bourquardez Joël ; Mme Demessence Marie-Annick ; M. Cappé David ; Mme Nowaczkowski Marie-Catherine ; M. Achtioui Samy ; M. Cattier Philippe ; Mme Muscat Isabelle ; M. Labbe Fabrice ; Mme Deris Isabelle ; Mme Devolder Catherine ; M. Denison Pierre-Marie ; Mme Boulenger Delphine ; Mme Boucault Brigitte ; Mme Turmel Christine ; M. Maujean Patrick

Etaient représentés :

Mme Millot Christine qui a donné pouvoir à M. Bourquardez Joël
M. Toury Maxime qui a donné pouvoir à M. Achtioui Samy
M. Pace Gérard qui a donné pouvoir à Mme Boucault Brigitte

Secrétaire de séance : Mme Demessence Marie-Annick

| Membres en exercice | Membres Présents | Membres délibérants |
|---------------------|------------------|---------------------|
| 19 | 16 | 19 |

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la mairie le 15 juillet 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MARNE

N° 20-07-517
CM 23/07/2020
Rapporteur : M. Bourquardez

OBJET DE LA DELIBERATION : **DEMANDE DE PRESCRIPTION D'UNE PROCEDURE DE
MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Bourquardez,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-45 à L.153-48,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 13 février 2020,

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement Durable » du 13 juillet 2020,

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter et de modifier certaines dispositions réglementaires du Plan Local d'Urbanisme afin :

- d'adapter les conditions d'aménagement du secteur « La Naux »,
- d'encadrer davantage les règles relatives au stationnement dans le centre-bourg


Après en avoir délibéré, décide :


- de solliciter la Communauté Urbaine du Grand Reims afin d'engager la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Votes : Pour : 15 Contre : 0

Abstention : 4

Pour extrait certifié conforme
Le 24 juillet 2020

Le Maire,

Dominique POTAR



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission dématérialisée et de l'affichage en Mairie
le...27...juillet...2020.